

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux et le mardi 12 avril à dix-huit heures trente neuf le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN lors de sa séance d'installation, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque, Ernest J. PEPIN après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; M Ephrem GLORIEUX Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; M Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Pierre ALBINA ; Mme Clara RIGAH ; Mme Karine GATIBELZA ; M Didier MARICEL ; Mme Sonia MERCADIER ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI ; Mme Annick ABELA ; M Christian RADBLOU Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET par M. Jean-Louis SAINSILY
M. Arthur MARICEL par M Ephrem GLORIEUX
Mme Sylvie DAGONIA par M. Jocelyn SAPOTILLE
M. Florent TREIL par M. José TORIBIO

Absents : Mme Sylviane FONDS ; M Saturnin FRANCILLONE ;

DELIBERATION N°2022/04/35

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT AFIN DE POURSUIVRE
LA POLITIQUE DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS
ENERGETIQUES DE LA VILLE DE LAMENTIN – MISE EN PLACE
D'UN SYSTEME EXPERT DE MANAGEMENT DE L'ENERGIE

Un *pré-diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments de Lamentin* a été mené en 2013 en coopération avec la CAUE de Guadeloupe, permettant à la commune de se faire une idée des postes de forte consommation en énergie et des préconisations pour les réduire. Toutefois, des audits énergétiques permettent une analyse plus fine et c'est ce qui a été initié au cours du premier semestre 2017. Les *deux bâtiments les plus énergivores de la Ville ont été audités* sous la maîtrise d'ouvrage de la CANBT : la Mairie et le Cinéthéâtre ; ainsi que la cuisine centrale sur

requête de la CANBT. Les préconisations formulées ont été partiellement mises en œuvre. Certaines nécessitant la réalisation d'études spécifiques qui feront l'objet d'une prochaine consultation.

La Ville de Lamentin poursuit ce travail d'analyse des consommations par la mise en place d'un Système Expert de Management de l'Energie (SEME), une plateforme de pilotage des énergies et fluides sur les 3 bâtiments précités et 6 bâtiments municipaux qui seront prochainement audités. Il s'agit des bâtiments très énergivores pour lesquels des économies d'échelle peuvent être menées en amont des travaux plus conséquents dont certains devront faire l'objet à moyen ou long terme :

- Le pôle administratif, un bâtiment d'une surface de 577 m². Consommation annuelle : 56281 KWh
- Le bâtiment associatif « Maison des Aînés », un bâtiment d'une surface de 246 m². Consommation annuelle : 43534 KWh
- La Mairie, un bâtiment administratif d'une surface utile de 356m². Consommation annuelle : 403 729 kWh
- Le ciné-théâtre, un bâtiment accueillant des activités de cinéma (projection) et de spectacle d'une surface de 710m². Consommation annuelle : 83 369 kWh
- La cuisine centrale, qui assure la production de repas pour l'ensemble des établissements scolaires de la commune d'une surface de 637 m². Consommation annuelle : 3 046 kWh
- L'annexe de la Mairie, un bâtiment de 1365 m² composé de bureaux administratifs. Consommation annuelle : 115 623 kWh
- La Médiathèque, un bâtiment de 3 258 m² composé de stockage de livres, de salles de réunion, de salles de spectacles et conférences, d'expositions artistiques, et d'animations culturelles. Consommation annuelle : 43 534 kWh
- Le Gymnase de Blachon, un bâtiment d'une surface de 1032 m², utilisé pour des pratiques sportives scolaires et associatives. Consommation annuelle : 15 685 kWh
- La station thermale de ravine chaude, d'une surface de 1440 m², accueil public, piscines, soins esthétiques, douches, vestiaires, bureaux administratifs. Consommation annuelle : 806 078 kWh

Ce SEME permettra la maîtrise du poste énergie en 3 étapes :

- Avec une cartographie claire et exhaustive des consommations énergétiques et des contrats (multi-énergies, multisites et multifournisseurs) afin d'assurer un contrôle de gestion
- Puis la mise en place de monitoring des compteurs principaux permettra un affichage en temps réel des consommations et des coûts pour chaque site, pour une meilleure efficacité énergétique
- Et enfin un contrôle en temps réel par usages dans chaque bâtiment permettra une mise en place d'un monitoring de sous compteur, afin d'assurer l'efficacité des processus mis en place sur chaque site

Cet outil permettra une visualisation et une valorisation en temps réel des courbes de consommations journalières (Eau, Gaz et Électricité) sur différentes périodes et chaque usage, ainsi qu'une mise en évidence des séquençages de consommations impactant défavorablement la facture énergétique, avec l'envoi d'alertes en cas d'anomalies. Les consommations pourront être mieux comprises et valorisées à travers l'envoi de recommandations de bonnes pratiques par processus et par plage horaire d'utilisation. La solution permettra la réalisation des gains d'énergie de 2 à 10% annuels en fonction des environnements et des usages, avec un impact

équivalent dès la première année sur le budget énergie de la Ville de Lamentin. La mise en place de la solution en amont des travaux permettra de faire des calculs précis des économies d'énergie réalisées à l'issue de la finalisation de travaux de rénovation et d'efficacité énergétique.

L'échelonnement des dépenses se déclinent comme suit :

Tranche 1 - 2022 : Phase 1 réalisation des audits (39 600,00€HT) et installation du SEME (4 800,00 €HT).

Phase 2 : désignation d'une AMO : 39 600 €HT.

Tranche 2 – 2023 : Désignation d'un MOE à l'issue des audits et autres études : 100 000,00 €HT.

Tranche 3 – 2023 et 2024 : Réalisation des travaux (non évaluée).

TOTAL DEPENSES : 184 000,00 €HT

Le plan de financement ci-après concerne :

La tranche 1 – phase 1 Relatif à l'installation du Système Expert de Management de l'Energie (SEME) : de septembre à décembre 2022.

PHASAGE DES OPERATIONS	FINANCEURS	MONTANT (€HT)	% DU TOTAL
TRANCHE 1 PHASE 1 : outil logiciel SEME	ETAT - DSIL	1 440,00	30,0
	ACTEE-AAP PALETUVIER	2 400,00	50,0
	Commune	960,00	20,0
TOTAL TRANCHE 1- PHASE 1		4 800,00 €	100 %

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement pour l'installation du Système Expert de Management de l'Energie (SEME) afin de poursuivre la politique de réduction des consommations énergétiques de la Ville de LAMENTIN.

Le conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN faisant obligation aux propriétaires des bâtiments tertiaires de réaliser des travaux d'économies d'énergie d'ici à 2030,

Vu la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte visant à agir pour le climat,

Vu le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Considérant le rôle renforcé des collectivités locales pour mobiliser leurs territoires et être exemplaires dans le domaine de l'efficacité énergétique,

Considérant les obligations de réduction des dépenses énergétiques drastique à différentes échéances : -40% d'ici 2030, -50% d'ici 2040 et -60% d'ici 2050,

Considérant l'obligation réglementaire de sobriété énergétique faite aux propriétaires de bâtiments tertiaires supérieurs à 1000 m²,

Considérant la politique communale visant à réduire et maîtriser sa consommation énergétique,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à approuver le phasage des études et des travaux.

ARTICLE 2- D'approuver le plan de financement suivant pour la réalisation de la tranche 1 – phase 1 concernant l'installation du Système Expert de Management de l'Energie (SEME) pour 9 bâtiments.

PHASAGE DES OPERATIONS	FINANCEURS	MONTANT (€HT)	% DU TOTAL
TRANCHE 1 PHASE 1 : outil logiciel SEME	ETAT - DSIL	1 440,00	30,0
	ACTEE-AAP PALETUVIER	2 400,00	50,0
	Commune	960,00	20,0
TOTAL TRANCHE 1- PHASE 1		4 800,00 €	100 %

ARTICLE 3- D'autoriser le Maire à inscrire la somme de 4 800,00 €HT au budget – section fonctionnement.

ARTICLE 4 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,


Jocelyn SAPOTILLE